



Urgent erreur sur le nom de famille - rétention de permis

Par **milou2410**, le **07/06/2010** à **12:13**

Bonjour,

Suite à un contrôle routier par la gendarmerie il y a 15 jours, mon ami s'est fait suspendre son permis pour 4 mois.

Cependant, hier soir, la gendarmerie nous a contacté, car ils ont constaté une faute d'orthographe sur son nom de famille, ils ont mis 2 "s" au lieu de un, et ils voulaient savoir l'orthographe exacte (un seul "s", preuve à l'appui la carte d'identité)

Est-ce que cela peut engendrer une annulation de la procédure suite à un vis de procédure ??

Merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **07/06/2010** à **13:13**

Bonjour,

Absolument pas puisque, ayant été intercepté et la jurisprudence est énorme pour ce type de situation. C'est une "erreur de plume" qui ne remet nullement en cause la pertinence de la procédure. Désolé pour lui.

Par **milou2410**, le **07/06/2010** à **13:15**

ne peut-on pas contester ? car j'ai trouvé cela étonnant que la gendarmerie nous appelle un dimanche à 18h pour savoir l'orthographe exacte.

Par **citoyenalpha**, le **07/06/2010** à **14:07**

Bonjour

l'identité du conducteur a été relevée par les gendarmes grâce à son permis de conduire. Une faute d'orthographe sur le nom de famille d'une personne interpellée n'est pas un motif suffisant pour contester être l'auteur de l'infraction relevée par les forces de l'ordre. Le doute sur l'auteur de l'infraction n'est pas remis en question par une simple faute d'orthographe. Une rectification sera opérée et la procédure judiciaire se poursuivra.

Restant à votre disposition.